



SPULTIN et publications

Conseil syndical  
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée  
générale

Statuts

Convention collective  
Guide d'application

Régime de retraite  
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

# LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

21 juin 2001 / volume 12 / No 14

## Compte rendu de la réunion régulière du Conseil syndical du 15 juin 2001

Le Conseil syndical s'est réuni le 15 juin dernier. Nous vous présentons un sommaire des principaux points abordés lors de cette réunion.

### 1. Élections

Des élections ont eu lieu à l'occasion de cette réunion du conseil. **Gérald Lemieux** (biologie et microbiologie) a été élu membre du Comité de négociation.

**Yves Lacouture** (école de psychologie) a été élu président du Comité sur les statuts et l'organisation du SPUL. **Nadia Ghazzali** (mathématiques et statistique) a été élue présidente du Comité du SPUL sur la retraite et elle a aussi été élue membre du Comité de retraite du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL).

### 2. Compte rendu du Comité de négociation

Louise Mathieu, porte-parole du Comité de négociation du SPUL, a fait rapport au conseil. Depuis le dernier Conseil syndical, le Comité de négociation a tenu sept réunions, dont deux avec le Comité d'appui et de stratégie, en plus de six rencontres à la

table de négociation en présence de la conciliatrice, Mme Joanne Barabé. Lors de ces rencontres, toutes les clauses de la convention collective ont été examinées afin de préciser pour chacune d'elles la position respective du SPUL et de la partie patronale. Ainsi, chaque clause a été classée dans une des quatre catégories suivantes : " accord formel ", " accord conditionnel " (clauses en lien avec d'autres clauses sur lesquelles il n'y a pas encore d'accord formel), " désaccord " et " en suspens " (clauses sur lesquelles les positions ne sont pas encore arrêtées). La présence de la conciliatrice aura au moins permis d'obtenir que les représentants de l'Employeur se prononcent sans ambiguïté sur ce classement! Cela dit, cet exercice a fait ressortir, une fois de plus, le fossé qui sépare les parties. Les désaccords sont nombreux et marqués. Voici quelques-uns des enjeux majeurs :

- *Le rôle de l'assemblée de l'unité, le rôle des professeures et professeurs et la collégialité.* Le projet patronal réduit considérablement ces rôles, même par rapport à la convention actuelle. Par exemple, dans la convention actuelle et dans le projet syndical, " les fonctions universitaires relèvent des professeures et professeurs ", tandis que dans le projet patronal " les professeures et professeurs s'acquittent des fonctions universitaires ". Après avoir transformé la population étudiante en " clientèle ", l'Employeur veut réduire notre rôle à celui de simples exécutants.
- *La protection des ressources professorales et la charge de travail.* Le projet patronal écarte toutes les clauses relatives au plancher d'emploi (le nombre minimum de postes de professeures et professeurs). La réduction du nombre de professeures et professeurs qui découlera de l'absence de cette protection entraînera un alourdissement de la charge de travail et nous empêchera de réaliser cette dernière adéquatement (oublions l'excellence). D'ailleurs, l'Employeur veut obtenir le droit de nous obliger à donner des cours pendant chacune des trois sessions, le soir, les fins de semaine et les jours fériés. Il demande également le pouvoir de modifier notre charge de travail en tout temps, sans notre accord, même après son adoption par l'assemblée de l'unité.
- *La rémunération globale (traitement, cotisation de l'Employeur au Régime de retraite et participation de l'Employeur au financement des prévoyances collectives).* Au chapitre du traitement, l'Employeur propose moins que ce que garantit l'actuelle convention. Son offre conduit à l'érosion de notre pouvoir d'achat et à notre appauvrissement permanent. De plus, la partie patronale réitère sa demande de congé de cotisation à notre Régime de retraite, ce qui équivaut à réduire ultérieurement notre rémunération de 8,5 % par année pendant cinq ans. Point de vue équité, soulignons que l'Employeur revendique le droit de verser des primes de marché en dehors de toute règle, laissant la place à l'arbitraire le plus complet (un retour en arrière de 25 ans). Une nouvelle tentative de battre en brèche l'échelle unique de traitement, un des principaux acquis de 1976.

En conclusion, après plus d'une année et demie depuis l'échéance de notre convention collective et trente-sept (!) rencontres à la table dite " de négociation ", peu de progrès ont été faits, pour ne pas dire aucun. La présence de la conciliatrice forcera-t-elle l'Employeur à débiter une véritable négociation au retour des vacances, le 21 août? Si tel n'était pas le cas, des moyens de pression devront être exercés. Tout en espérant que cela ne s'avère pas nécessaire, le Comité d'appui et de stratégie a déjà envisagé un plan et des actions qui, le cas échéant, seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

### **3. Information du président**

#### ***Grief sur le plancher d'emploi 1999***

Comme en faisaient mention les numéros précédents du *SPULTIN*, la sentence arbitrale donne raison au SPUL et ordonne la création de 97 postes de professeurs rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 1999. L'Employeur prétend ne pas trouver le jugement clair et, à sa demande, nous retournerons devant l'arbitre le 29 juin afin que l'Employeur puisse enfin obtenir les éclaircissements qu'il souhaite. Le SPUL fera tout pour que cette sentence soit mise en œuvre dans les meilleurs délais.

#### ***Grief sur l'indexation des salaires***

Les plaidoiries et les répliques ont été remises. Il est possible qu'une décision soit rendue par l'arbitre avant la fin de l'été.

#### ***Fisc et sabbatique***

Nous attendons toujours la décision du juge. Veuillez contacter le SPUL si vous recevez un avis de nouvelle cotisation.

#### ***Élections dans les sections***

Il y a encore 20 sections qui n'ont pas élu leurs officiers syndicaux. Songez-y, une section sans déléguée ou délégué est une section sans voix! Besoin d'aide pour organiser les élections dans votre section? Appelez le 656-2955.

#### ***Élections à venir***

Des élections auront lieu au prochain Conseil syndical, le 24 août 2001, concernant le Comité du SPUL sur la retraite, le Comité d'aide aux professeures et professeurs, le Comité d'analyse de la gestion institutionnelle et le Comité sur les statuts et l'organisation du SPUL.

## ***Horaire d'été***

Les bureaux du SPUL seront fermés pendant le mois de juillet. D'ici la fin du mois de juin et pendant le mois d'août, l'horaire est le suivant : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30.

**Nous souhaitons à toutes et à tous un très bel été.**

---

[Accueil](#) | [Spultin](#)  
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)  
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)  
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

---

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)